

Cadre Réglementaire et Déontologique du Métier

En tant que coach de vie holistique et praticien en chromobiothérapie, j'exerce dans le strict respect des lois et des principes déontologiques. Mon activité s'inscrit dans un cadre légal précis et s'appuie sur des références réglementaires rigoureuses pour protéger mes clients, garantir leur satisfaction et sécuriser mon activité professionnelle. Voici les dispositions que je respecte :

1. Cadre Légal et Obligations Déontologiques

1.1 Exercice Illégal de la Médecine

Je suis pleinement conscient(e) que l'exercice illégal de la médecine est encadré par le **Code de la Santé Publique – Article L4161-1**. Par conséquent :

- Je m'interdis de poser un diagnostic, prescrire des traitements médicaux ou effectuer des actes thérapeutiques réservés aux professionnels de santé.
- Mes services sont exclusivement dédiés au bien-être et au développement personnel. Ils ne se substituent jamais à un suivi médical ou psychologique.
- Les termes tels que "guérison" ou "soin" sont bannis de ma communication afin d'éviter toute confusion avec les professions réglementées de santé.

1.2 Prévention des Dérives Sectaires

Je veille scrupuleusement à respecter la liberté individuelle de mes clients, conformément au **Code de l'Action Sociale et des Familles – Article L459-1**. À ce titre :

- Mes prestations n'imposent aucune adhésion idéologique, spirituelle ou religieuse.
- Toute forme de manipulation mentale, d'emprise psychologique ou de conditionnement est strictement exclue de ma pratique.

1.3 Certifications

Afin de garantir la qualité de mes prestations et d'assurer ma légitimité professionnelle, j'ai suivi des formations reconnues :

- Certifications RNCP en coaching (développement personnel et professionnel).
- Formations complémentaires en chromothérapie, méditation, et bien-être holistique.

Adhésion à des fédérations reconnues, telles que l'**International Coaching Federation (ICF)**, le **Centre Européen de Recherche sur l'Énergétique et la Couleur (CEREC)** et la **Fédération Française des Professionnels du Bien-être**, renforçant la crédibilité de mon activité.

2. Protection des Clients

2.1 Respect de la Confidentialité et des Données Personnelles

Je respecte rigoureusement les dispositions du **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD - Règlement UE 2016/679)**. À ce titre :

- Les données personnelles de mes clients (noms, emails, bilans, etc.) sont collectées uniquement avec leur consentement explicite.
- Les informations partagées dans le cadre de mes prestations sont strictement confidentielles.
- Mes clients disposent du droit de consulter, rectifier ou demander la suppression de leurs données à tout moment à l'aide d'un formulaire prévu à cet effet.
- Les données sont sécurisées et ne sont utilisées que dans le cadre des services convenus.

2.2 Responsabilité Civile

Je m'engage à respecter les limites de mes compétences professionnelles, conformément au **Code Civil – Article 1240** :

- Je suis responsable des actes et conseils fournis dans le cadre de mes prestations.
- Mes contrats incluent une clause de non-responsabilité, rappelant que mes services ne remplacent pas un suivi médical ou psychologique.

3. Déontologie et Concurrence Loyale

3.1 Pratiques Commerciales

Je m'engage à exercer dans le respect des principes de concurrence loyale, conformément au **Code de Commerce – Article L121-1** :

- Je fournis des informations claires, honnêtes et transparentes sur mes prestations.
- Toute pratique commerciale trompeuse ou déloyale est strictement interdite dans ma communication.

3.2 Protection Contre la Diffamation

Je protège ma réputation et celle de mon activité en m'appuyant sur les lois suivantes :

- **Loi du 29 Juillet 1881 (Liberté de la Presse – Articles 29 et 32)** : Toute tentative de diffamation ou de dénigrement à mon encontre est passible de sanctions civiles et pénales.
- **Code de Commerce – Article L442-1** : Toute atteinte à mes relations commerciales, notamment par des pratiques déloyales, constitue une infraction.

4. Formation et Certifications

4.1 Formation Professionnelle

Je propose des formations vendues à l'unité sur l'année, exclusivement dans un cadre d'infopreneuriat. Ces formations ne nécessitent aucune inscription dans un système scolaire ou administratif et sont conçues pour s'adresser directement à des apprenants cherchant à développer leurs compétences de manière autonome. Ces formations sont en conformité avec les dispositions commerciales et légales en vigueur.

Mes prestations s'inscrivent dans une logique de développement des compétences et d'accompagnement personnel. Elles incluent notamment :

- **MOOC (Massive Open Online Courses)** : Découverte des métiers dans les domaines du bien-être et de la beauté.
- **COOC (Corporate Open Online Courses)** : Cours orientés sur des compétences spécifiques.
- **Cours éducatifs et informatifs** : Approfondissement des connaissances en chrombiothérapie holistique intégrative.
- **Formations thématiques** : Comme l'entrepreneuriat digital au féminin, pour aider les femmes à développer leurs compétences et activités en ligne.

Bien que ces formations ne délivrent pas de diplôme, elles peuvent être accompagnées de certificats ou badges attestant de la participation et des acquis, selon les modalités précisées dans chaque programme.

Je ne suis pas déclaré(e) en tant qu'organisme de formation, car mes formations sont proposées dans un cadre entrepreneurial indépendant et ne relèvent pas des dispositifs de financement public ou professionnel.

4.2 Respect des Lois sur la Formation Professionnelle

Les formations proposées respectent les dispositions légales suivantes :

1. **Code de l'Éducation** :
 - **Articles L6352-1 et suivants** : Régissent les activités de formation professionnelle continue.
 - **Article L6111-1** : Fixe les objectifs de la formation professionnelle pour développer les compétences en réponse aux besoins du marché du travail.
2. **Code du Travail** :
 - **Article L6313-1** : Définit les catégories d'actions de formation professionnelle (actions de développement des compétences, bilans de compétences, etc.).
3. **Code de la Consommation** :
 - **Article L221-5** : Oblige à fournir des informations claires et détaillées avant l'achat (contenu, prix, modalités d'accès, etc.).
 - **Article L221-18** : Prévoit un droit de rétractation de 14 jours après l'achat (sauf pour un accès immédiat au contenu numérique).
4. **Loi pour la Confiance dans l'Économie Numérique (LCEN - 2004)** : Garantit la transparence des transactions et la sécurité d'accès.

4.3 Transparence et Information des Apprenants

Les formations digitales respectent les exigences de transparence prévues par :

- **Code de la Consommation :**
 - Article L221-5 : Les apprenants reçoivent une information claire et détaillée avant l'achat (contenu, prix, durée, modalités d'accès, support).
 - Article L221-18 : Les apprenants bénéficient d'un droit de rétractation de 14 jours après l'achat, sauf s'ils accèdent immédiatement au contenu numérique.
- **Loi pour la Confiance dans l'Économie Numérique (LCEN - 2004) :** Des mentions légales claires sont fournies pour garantir la sécurité des transactions et l'accès sécurisé aux formations.

4.4 Protection des Données Personnelles

Les formations digitales respectent le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD - Règlement UE 2016/679) :

- Les données personnelles des apprenants (nom, email, données de paiement) sont collectées avec leur consentement explicite.
- Les données sont sécurisées et ne sont utilisées que dans le cadre des formations convenues.
- Les apprenants peuvent demander la suppression de leurs données à tout moment à l'aide d'un formulaire mis à disposition.

4.5 Propriété Intellectuelle

Les contenus pédagogiques des formations sont protégés par le **Code de la Propriété Intellectuelle** :

- **Articles L111-1 à L122-5 :** Tous les supports, vidéos, documents, et programmes créés sont des œuvres originales protégées par les droits d'auteur.
- Toute reproduction, diffusion ou utilisation non autorisée des contenus pédagogiques est interdite et pourra faire l'objet de poursuites.

4.6 Conformité et Qualité des Prestations

Pour garantir la qualité des formations :

1. **Code de la Consommation :**
 - **Article L242-3 :** Les formations non conformes ou indisponibles doivent faire l'objet d'un remboursement en cas de manquement contractuel.
2. **Code Civil :**
 - **Article 1103 :** Les conditions générales de vente des formations, acceptées par les apprenants, constituent un engagement contractuel.
 - **Article 1240 :** Toute faute entraînant un préjudice (par exemple, défaut de prestation) peut donner lieu à réparation.

4.7 Droits des Apprenants et Résolution des Litiges

Les apprenants disposent des droits suivants :

- **Droit à l'information** : Recevoir des détails clairs sur les formations avant inscription.
- **Droit de rétractation** : Annuler leur achat dans les 14 jours (sauf en cas d'accès immédiat au contenu).
- **Droit de médiation** :
 - Conformément aux **Articles 1530 et suivants du Code de Procédure Civile**, les litiges liés aux formations peuvent être résolus par une médiation avant tout recours judiciaire.
 - La juridiction compétente est celle du lieu d'activité de l'entreprise.

4.8 Engagements de l'Entreprise

Je m'engage à :

- Fournir des formations conformes aux attentes des apprenants, telles que définies dans les descriptions des cours.
- Respecter les délais et modalités convenus lors de l'inscription.
- Mettre à jour régulièrement les contenus pédagogiques pour garantir leur pertinence.
- Garantir une assistance technique pour résoudre les problèmes d'accès aux cours..

5. Propriété Intellectuelle

5.1 Protection des Contenus

Tous mes supports, programmes et documents pédagogiques sont protégés par le **Code de la Propriété Intellectuelle – Articles L111-1 à L122-5**. Cela inclut :

- Les textes, vidéos, logos, formations et supports créés spécifiquement pour mes prestations.
- Toute reproduction, diffusion ou utilisation non autorisée de mes contenus est passible de poursuites judiciaires.

6. Conditions Générales de Vente (CGV)

6.1 Respect des Droits des Consommateurs

Je respecte les droits des consommateurs tels que définis par le **Code de la Consommation** :

- **Article L221-5** : Je fournis des informations claires et complètes sur mes prestations avant leur achat (contenu, prix, modalités, etc.).
- **Article L221-18** : Mes clients bénéficient d'un droit de rétractation de 14 jours pour toute prestation achetée à distance, sauf lorsqu'ils accèdent immédiatement aux contenus numériques.

6.2 Politique de Remboursement

En cas de manquement contractuel, je m'engage à respecter les obligations de remboursement prévues par le **Code de la Consommation – Article L242-3**.

7. Résolution des Litiges

7.1 Médiation et Arbitrage

Conformément au **Code de Procédure Civile – Articles 1530 et suivants**, les litiges liés à mes prestations sont prioritairement résolus par :

- **Médiation** : Proposition d'un règlement amiable avant toute procédure judiciaire.
 - **Arbitrage** : Si nécessaire, recours à la juridiction compétente dans ma zone d'activité.
-

8. Activités en Ligne et Affiliation

Gestion des Affiliations et Ventes de Produits

8.1 Mon Activité en Tant qu’Affilié

En tant qu’affilié, je respecte les obligations légales et déontologiques en matière de promotion et de vente de produits physiques ou numériques fournis par des partenaires :

- **Respect des Lois Commerciales** : Mes promotions respectent le **Code de Commerce – Article L121-1** (concurrence loyale) et la **LCEN - Loi pour la Confiance dans l’Économie Numérique (2004)**.
- **Transparence** : Je précise clairement mon rôle d’affilié, en informant les consommateurs que je perçois une commission, conformément à la réglementation.
- **Engagement Éthique** : Je m'engage à promouvoir uniquement des produits alignés sur mes valeurs et dont la qualité a été vérifiée.

8.2 Affiliation à Mon Entreprise

Pour ceux souhaitant devenir affiliés et promouvoir mes produits (physiques ou numériques), un cadre légal et contractuel structuré est en place pour garantir des relations transparentes et équitables :

- **Obligations des Affiliés** :
 - S’engager à représenter mes produits avec honnêteté, sans exagération ni promesse trompeuse.
 - Respecter les clauses de confidentialité et de non-dénigrement.
- **Soutien de Mon Entreprise** :
 - Fournir des supports promotionnels et un accès à des outils de suivi (ventes et commissions).
 - Assurer un paiement équitable des commissions dans les délais convenus.
- **Sanctions en Cas de Non-Respect** :
 - La violation des termes contractuels peut entraîner la résiliation immédiate de l’affiliation et des poursuites légales si nécessaire.

8.3 Vente de Produits Physiques et Numériques

Dans le cadre de mes activités, je propose des produits liés au bien-être et au développement personnel, avec :

- **Obligations Légales** : Respect des **articles L221-5 et L221-18 du Code de la Consommation** pour les ventes en ligne (informations claires et droit de rétractation).
- **Engagements Qualité** : Proposer des produits conformes aux normes légales et garantir un suivi rigoureux.
- Les conditions générales de vente incluent des clauses précisant les modalités de paiement, livraison, retour, et litiges..

9. Protection de Mon Activité face aux Comportements Abusifs ou Négligents des Clients

9.1 Clause de Responsabilité du Client

- **Engagement à suivre les conseils** : Lors de chaque prestation, mes clients signent un document de consentement éclairé qui précise que :
 - Ils sont responsables de la mise en pratique des conseils prodigués.
 - Tout manquement ou négligence volontaire de leur part les engage personnellement et ne pourra faire l'objet d'un recours contre moi.
- **Décharge en cas de non-respect** : Si un client choisit de ne pas appliquer les recommandations données ou agit de manière contraire aux conseils prodigués, je ne pourrai être tenu(e) responsable des conséquences éventuelles sur leur bien-être ou leurs résultats. Cette clause est incluse dans mes conditions générales de vente (CGV).

9.2 Clause de Protection contre la Négligence ou l'Auto-sabotage

- **Comportements nuisibles ou auto-destructeurs** : En cas de comportements nuisibles délibérés de la part du client (auto-sabotage, refus volontaire des conseils, ou actions contraires à leur bien-être), je décline toute responsabilité quant aux préjudices qu'ils pourraient subir.
- **Fausse déclaration ou dissimulation d'informations** : Les clients sont tenus de fournir des informations honnêtes et complètes lors des séances. Toute fausse déclaration ou omission volontaire d'éléments essentiels (état de santé, contexte personnel ou professionnel, etc.) exonère totalement ma responsabilité.

9.3 Clause contre les Demandes de Remboursement Abusives

- **Conditions de remboursement claires** : Tout remboursement sera strictement encadré par les conditions générales de vente (CGV), en conformité avec le **Code de la Consommation – Articles L221-18 et L242-3**. En cas de :
 - Non-respect des conseils prodigués par le client.
 - Résultats non atteints en raison de la négligence ou du refus d'appliquer les recommandations.
 - Tentative de falsification ou fausse déclaration sur les résultats dans le but d'obtenir un remboursement.

Aucun remboursement ne sera accordé, et des poursuites peuvent être engagées pour fraude si nécessaire.

9.4 Clause contre la Diffamation et les Allégations Mensongères

- **Protection contre les atteintes à ma réputation** : Toute tentative d'atteinte à mon activité ou ma réputation (mensonges, fausses accusations publiques ou privées) sera poursuivie conformément aux lois suivantes :
 - **Loi du 29 juillet 1881 – Articles 29 et 32** : Sanctionne la diffamation publique et privée.
 - **Code de Commerce – Article L442-1** : Condamne les pratiques déloyales portant atteinte à une relation commerciale.
 - **Code Civil – Article 1240** : Permet de réclamer des réparations pour tout préjudice causé à mon activité.
- **Clause de non-dénigrement** : Mes contrats incluent une clause stipulant que les clients s'engagent à ne pas publier ou diffuser de propos diffamatoires ou mensongers à mon encontre. En cas de violation, je me réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires.

9.5 Médiation et Résolution des Litiges

Conformément au **Code de Procédure Civile – Articles 1530 et suivants**, je privilégie une résolution amiable des conflits par médiation. Si aucun accord n'est trouvé, le litige sera porté devant la juridiction compétente du lieu d'exercice de mon activité.

10. Mon Engagement

Je m'engage à :

1. Respecter scrupuleusement le cadre légal applicable à mon métier.
 2. Offrir des prestations éthiques, bienveillantes et transparentes.
 3. Garantir la confidentialité et la sécurité des données de mes clients.
 4. Préserver ma réputation et celle de mon activité contre toute pratique déloyale.
-